



OFAS, 07.12.2010

Annexe 2: Statistique des versements anticipés réalisés dans le cadre de l'encouragement au logement de la prévoyance professionnelle

Données fiscales liées aux données du 1er pilier, 2007-2008

1 Etat des lieux et demande

Par lettre du 15 juillet 2010, la Commission de l'économie et des redevances du Conseil National (CER-N) a chargé le département fédéral des finances (DFF) de produire un rapport sur les effets sociaux et financiers des différents instruments de l'encouragement à la propriété du logement en rapport avec la contre-proposition à deux initiatives populaires dans le domaine de l'épargne-logement. Le mandat de la CER-N précise que les questions soulevées dépassent le champ d'activité du DFF. C'est pourquoi les départements compétents (DFI et DFE) doivent être associés pour l'élaboration du rapport. Le DFF a chargé l'AFC de produire ce rapport.

La Division Etude et Support de l'AFC a rédigé ce rapport, entre autres avec la collaboration de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS).

L'OFAS a proposé pour ce rapport d'approfondir les connaissances que l'on pourrait avoir des personnes bénéficiant d'un versement anticipé dans le cadre de l'encouragement au logement de la prévoyance professionnelle. Les données individuelles disponibles à l'AFC (2007 et 2008) ont été ainsi remises – identifiées (numéro AVS) – à l'OFAS de manière à ce qu'elles puissent être liées à certains paramètres de base des registres administratifs des assurances sociales du premier pilier (sexe, âge, nationalité, revenu du travail).

Il en ressort une présentation statistique du profil des personnes ayant recours à un dispositif important de l'encouragement au logement de la prévoyance professionnelle au cours d'une année. Cette statistique ne couvre par contre pas le deuxième dispositif de l'EPL qui est celui de la mise en gage. Ce deuxième volet semble jouer cependant un rôle plutôt mineur (le nombre des mises en gage représentait environ 15% des versements anticipés EPL entre 1995 et 2001)¹. Par ailleurs, cette analyse ne couvre pas l'utilisation du pilier 3a.

¹ Analyse des effets de l'encouragement à la propriété du logement au moyen de la prévoyance professionnelle, (EPL), Hornung, BSV, 2003 (Berichtnummer17/03)

2 Résultats globaux

Le dispositif EPL s'adresse aux personnes avec ou sans activité professionnelle (mais pas encore à la retraite) en possession d'un avoir-vieillesse accumulé dans le cadre de la prévoyance professionnelle. Il vise à faciliter l'accès au logement en permettant l'utilisation sous certaines conditions (formes de l'engagement du bien, montants minimaux et maximaux, etc.) de cette épargne contrainte. Pour ce qui concerne les versements anticipés, les données permettent de constater qu'environ 35'000 retraits sont effectués par année, pour une somme d'environ 2,6 milliards de francs. Le versement moyen se situe entre 70'000-75'000 frs. Au niveau des remboursements EPL (qui peuvent être obligatoires en cas de vente du bien, mais aussi volontaires), on a enregistré annuellement environ 4'500 annonces pour une somme d'environ 250 millions. Le montant moyen du remboursement s'élevait autour de 60'000 francs. On peut ainsi d'ores et déjà constater que les montants remboursés représentent environ 10% des sommes retirées par an pour la période 2007-2008.

T2a: Nombre d'inscriptions, somme et montants moyens des versements et des remboursements, 2007 et 2008

	Versements EPL			Remboursements EPL		
	Nombre	Montant (mio frs)	Moyenne (frs)	Nombre	Montant (mio frs)	Moyenne (frs)
2007	35'779	2'522.8	70'511	4'515	273.1	60'484
2008	34'935	2'604.3	74'548	4'244	246.3	58'032

Du fait que seules deux années soient disponibles et qu'au niveau des structures, ces deux années se distinguent très peu l'une de l'autre, on s'est concentré pour la suite du rapport sur l'année 2008. Les institutions couvertes par ces données sont les institutions de prévoyance et les institutions de libre-passage. Le pilier 3a n'est pas pris en compte. Le tableau 2b montre que ce soit au niveau des retraits ou des remboursements, environ 80% des montants concernées le sont à travers les caisses de pension, 20% à travers les fondations de libre passage.

T2b: Nombre d'inscriptions et somme des retraits et des remboursements selon l'institution concernée, 2008

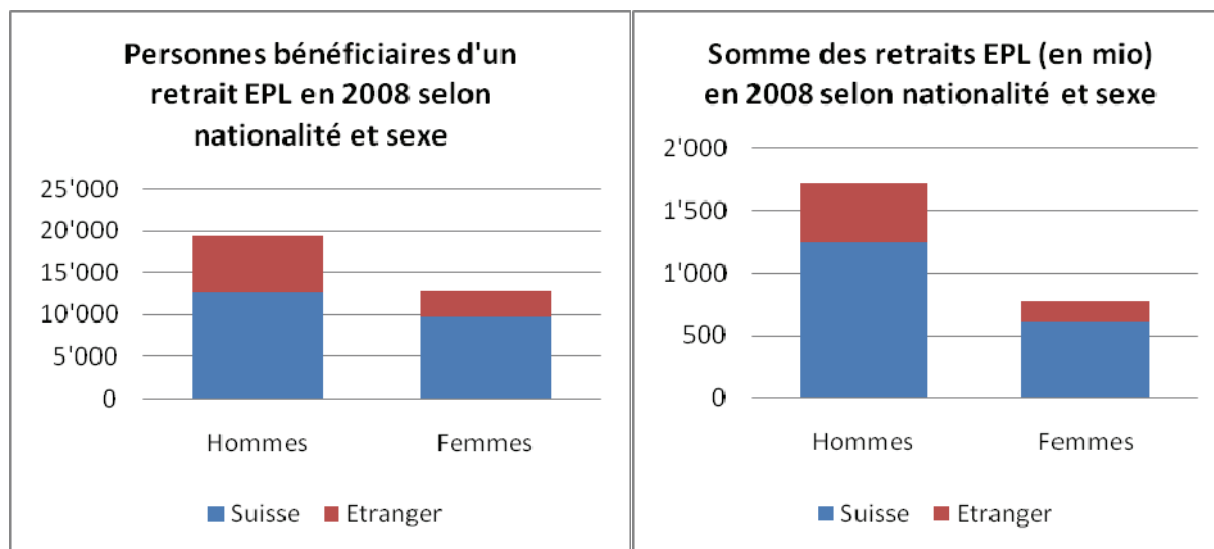
	Versements EPL		Remboursements EPL	
	Nombre d'inscriptions	Montants (en mio)	Nombre d'inscriptions	Montants (en mio)
Institutions de prévoyance	25'680	2'095.1	3'436	205.9
Institutions de libre passage	8'695	465.6	687	34.3
Inconnu	560	43.6	121	6.1
Total	34'935	2'604.3	4'244	246.3

La liaison des données de l'administration fiscale avec les registres des assurances sociales n'a pour certaines raisons techniques pas pu être exhaustive (voir annexe), mais avec un taux d'un peu plus de 95% d'identification des annonces et de 96% du volume, on peut considérer la procédure comme réussie.

Le passage du niveau des annonces à celui des personnes pose bien entendu le problème des personnes ayant plusieurs annonces. Après examen, ce cas de figure était très rare: il représente 3% des personnes, ce qui n'étonne pas vu les limites légales temporelles existantes mises aux versements anticipés successifs.

3 Nombre, somme et montant moyen des versements EPL

En 2008, un peu plus de 32'000 *personnes*² ont bénéficié d'un versement anticipé dans le cadre de l'EPL pour une somme de 2,5 milliards de francs. Par sexe, il s'agissait dans 60% des cas d'hommes et dans 40% des cas de femmes. Avec un peu plus de 60'000 francs, les montants moyens retirés par les femmes étaient environ un tiers inférieur à celui des hommes (près de 90'000 francs). Au niveau de la nationalité, 70% des bénéficiaires sont des personnes suisses, qui ont retiré près des trois-quarts de la somme totale en 2008 : les montants moyens retirés par les personnes étrangères sont en moyenne plus faibles. Cette différence au niveau des nationalités est cependant moins importante chez les femmes que chez les hommes.



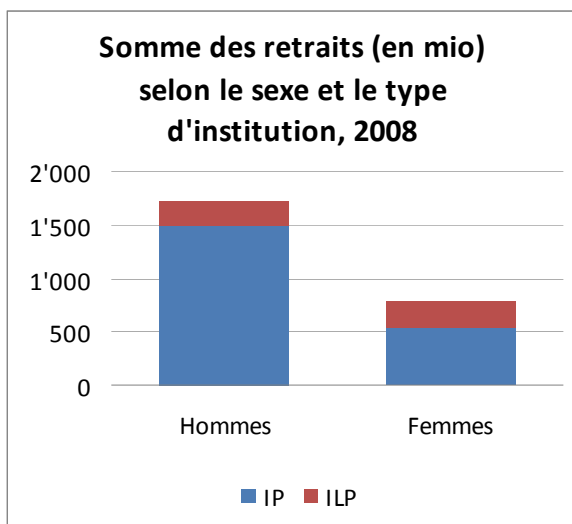
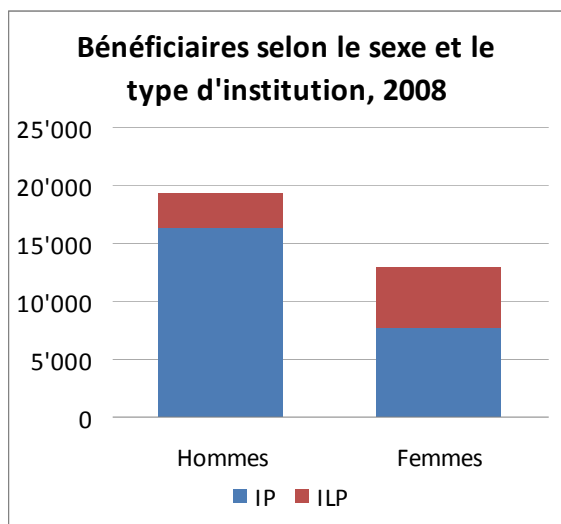
T3: Nombre et sommes des versements en 2008 selon la nationalité, le sexe

	Nombre de bénéficiaires				Montants versés (en mio)				Montants moyens		
	Hommes	Femmes	Total	en %	Hommes	Femmes	Total	en %	Hommes	Femmes	Total
Suisse	12'785	9'807	22'592	70.0%	1'256	609	1'865	74.7%	98'240	62'099	82'551
Etranger	6'590	3'087	9'677	30.0%	464	167	631	25.3%	70'410	54'098	65'206
Total	19'375	12'894	32'269	100.0%	1'720	776	2'496	100.0%	88'774	60'183	77'350
En %	60.0%	40.0%	100.0%		68.9%	31.1%	100.0%				

² Pour rappel, cela représente le 95% des annonces qu'il a été possible d'identifier.

4 Versements EPL et type d'institution

Les versements peuvent être soit effectués auprès d'institutions de prévoyance (IP) ou auprès d'institutions de libre passage (ILP)³. 75% des versements (80% des sommes concernées) sont effectués par des caisses de pensions. La part des versements par des institutions de libre-passage est plus élevée parmi les femmes, ce qui peut s'expliquer par leur fonction plus fréquente de « revenu d'appoint » dans les ménages.



T4: Nombre et sommes des versements en 2008 selon le type d'institution et le sexe, 2008

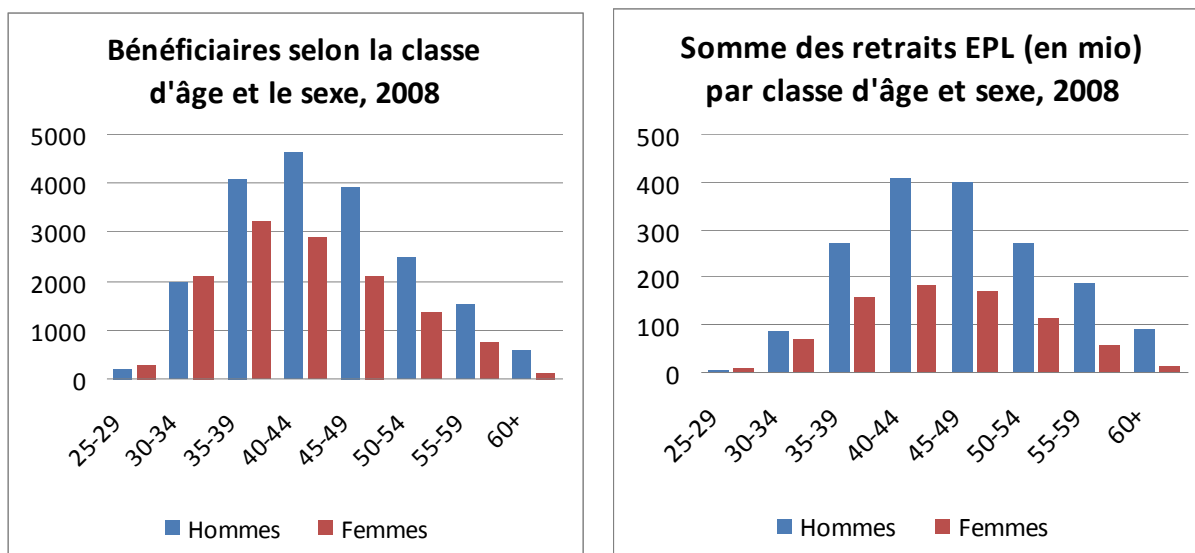
	Nombre de bénéficiaires				Sommes versées			
	Hommes	Femmes	Total	en %	Hommes	Femmes	Total	en %
IP	16'454	7'839	24'293	75.3%	1'489	541	2'030	81.4%
ILP	2'921	5'055	7'976	24.7%	230	235	465	18.6%
Total	19'375	12'894	32'269	100.0%	1'719	776	2'495	100.0%
en%	60.0%	40.0%	100.0%		68.9%	31.1%	100.0%	

³ Les quelques cas pour lesquels l'institution ne peut pas être définie ont été attribuées aux institutions de libre-passage.

5 Versements EPL par classe d'âge

C'est dans les classes d'âge situées entre 40-44 ans pour les hommes, 35-39 ans pour les femmes que le nombre des versements est le plus important. Ce léger décalage reflète certainement les différences d'âge dans les couples au moment de la décision d'accéder à la propriété.

Il est intéressant de constater que le système EPL ne joue par contre pratiquement aucun rôle avant l'âge de 30 ans. Il diminue aussi relativement rapidement après le pic de la quarantaine. Au niveau des sommes par âge, on observe un profil équivalent, mais un peu moins marqué, ce qui est lié au fait que les sommes moyennes retirées ont tendance à croître avec l'âge.



T5a: Bénéficiaires selon la nationalité, le sexe et l'âge, 2008

	Suisse			Etranger			Total		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
25-29	130	247	377	75	54	129	205	301	506
30-34	1'263	1'597	2'860	719	503	1'222	1'982	2'100	4'082
35-39	2'708	2'435	5'143	1'389	808	2'197	4'097	3'243	7'340
40-44	2'859	2'135	4'994	1'760	753	2'513	4'619	2'888	7'507
45-49	2'521	1'576	4'097	1'408	551	1'959	3'929	2'127	6'056
50-54	1'721	1'086	2'807	741	274	1'015	2'462	1'360	3'822
55-59	1'121	624	1'745	391	125	516	1'512	749	2'261
60+	462	107	569	107	19	126	569	126	695
Total	12'785	9'807	22'592	6'590	3'087	9'677	19'375	12'894	32'269

T5b: Montants en million selon la nationalité, le sexe et l'âge, 2008

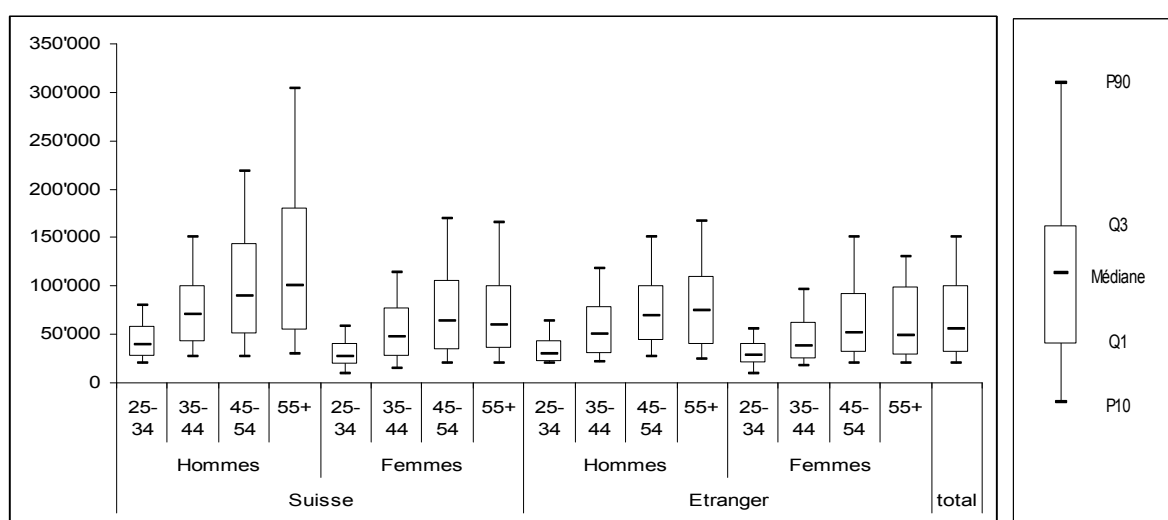
	Suisse			Etranger			Total		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
25-29	4	5	9	2	2	4	6	7	13
30-34	60	54	113	27	17	44	87	70	157
35-39	190	122	312	81	36	117	271	158	429
40-44	283	143	427	124	41	166	408	185	592
45-49	281	131	412	118	39	156	399	169	568
50-54	205	94	299	67	22	88	272	115	387
55-59	153	50	203	34	8	43	188	58	246
60+	78	10	89	11	2	13	90	12	102
Total	1'256	609	1'865	464	167	631	1'720	776	2'496

6 Box-plot des versements EPL selon la classe d'âge, 2008

Le box-plot du montant des versements par âge montrent une augmentation des montants corrélée avec l'âge, ce qui reflète l'augmentation de l'avoir-vieillesse (déterminant le montant maximum pouvant être retiré). Au-delà de 50 ans, les montants retirés ont par contre tendance à se stabiliser, ce qui peut être la conséquence du plafonnement du versement maximum (art 30c LPP) à partir de cet âge. Si cette tendance est générale, elle est particulièrement marquée chez les hommes suisses. Un deuxième élément à relever est l'augmentation générale de la dispersion des versements avec l'âge. Du fait du système, le montant maximum disponible augmente avec l'âge, mais il reste aux assurés la possibilité de ne retirer toujours qu'une partie de son avoir, ce que les personnes semblent effectivement toujours faire : pour les hommes suisses par exemple, 10% des versements sont inférieurs à 30'000 francs, et ceci quel que soit l'âge.

T6: Montants des versements, par âge, sexe et nationalité en 2008⁴

			p10	Q1	médiane	Q3	P90
Suisse	Hommes	25-34	20'000	26'500	39'000	57'900	80'000
		35-44	27'000	42'017	70'000	100'000	150'000
		45-54	27'710	50'000	90'000	143'686	218'500
		55+	30'000	54'000	100'000	180'000	303'580
	Femmes	25-34	9'108	18'384	27'028	41'000	58'105
		35-44	15'490	26'896	47'177	77'400	113'329
		45-54	20'000	34'000	64'053	106'099	170'000
		55+	20'000	35'000	60'150	100'060	165'000
Etranger	Hommes	25-34	20'000	22'262	29'718	42'950	63'600
		35-44	22'200	30'240	50'000	78'800	118'000
		45-54	27'642	43'000	69'309	100'000	150'000
		55+	24'969	40'000	74'826	110'000	167'000
	Femmes	25-34	10'070	20'000	28'181	40'500	56'178
		35-44	17'144	25'000	38'540	62'246	96'279
		45-54	20'000	31'160	51'538	91'950	150'000
		55+	20'445	28'067	49'500	98'884	130'000
Total		20'000	30'564	55'000	100'000	150'000	

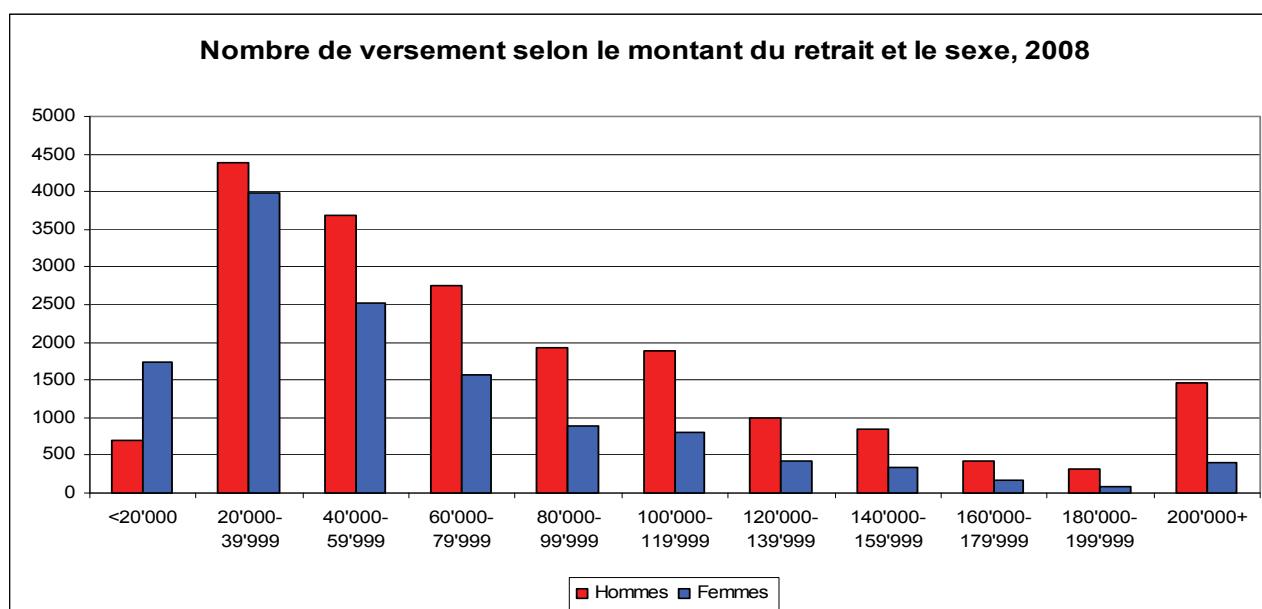


⁴ P10 : 1er décile : 10% des personnes obtiennent des versements en-dessous de cette limite.
 Q1 : 1er quartile : un quart des personnes obtiennent des versements en-dessous de cette limite
 médiane : la moitié des personnes obtiennent des versements en-dessous de cette limite
 Q3 : 3ème quartile : trois-quarts des personnes obtiennent des versements en-dessous de cette limite
 P90 : 9^{ème} décile : 90% des personnes obtiennent des versements en-dessous de cette limite/10% au-dessus.

7 Répartition des montant des versements EPL

Un des éléments à retenir est que les montants des versements EPL ne sont de loin pas toujours des montants très importants. L'EPL peut financer une partie de l'accès à la propriété mais aussi les travaux d'aménagement ou de rénovation d'un logement par exemple, ce qui peut représenter des montants plus modestes. D'un autre côté, il faut rappeler que l'Ordonnance sur l'encouragement à la propriété du logement fixe en principe le montant minimal du versement à 20'000 francs (art 5 al. 1, OEPL), ce qui explique l'effet de seuil à cette valeur. Les versements provenant des fondations de libre passage ne sont cependant pas concernés par cette règle, ce qui explique la part plus importante des femmes dans la catégorie des versements en-dessous de 20'000 francs.

Pour rappel, la médiane des versements EPL est de 55'000 francs, pour une moyenne d'un peu plus de 77'000 francs. Un tiers des retraits concernent ainsi des montants inférieurs à 40'000 francs. Cette constatation doit être cependant en partie tempérée dans la mesure où on ne connaît pas le montant total qu'une personne aurait pu retirer de son capital vieillesse. Pour cela, il faudrait disposer de données rétrospectives qui ne sont pas disponibles.



T7: Bénéficiaires en 2008 selon le montant du versement, la nationalité et le sexe

	Suisse			Etranger			Total		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
<20'000	497	1'409	1'906	204	338	542	701	1'747	2'448
20'000-39'999	2'278	2'763	5'041	2'103	1'223	3'326	4'381	3'986	8'367
40'000-59'999	2'346	1'891	4'237	1'346	623	1'969	3'692	2'514	6'206
60'000-79'999	1'757	1'221	2'978	992	337	1'329	2'749	1'558	4'307
80'000-99'999	1'279	703	1'982	646	183	829	1'925	886	2'811
100'000-119'999	1'428	664	2'092	462	136	598	1'890	800	2'690
120'000-139'999	750	352	1'102	241	74	315	991	426	1'417
140'000-159'999	645	275	920	202	57	259	847	332	1'179
160'000-179'999	322	130	452	97	30	127	419	160	579
180000-199999	242	69	311	66	18	84	308	87	395
200000+	1'241	330	1'571	231	68	299	1'472	398	1'870
Total	12'785	9'807	22'592	6'590	3'087	9'677	19'375	12'894	32'269

8 Versements EPL selon le « revenu potentiel », 2008

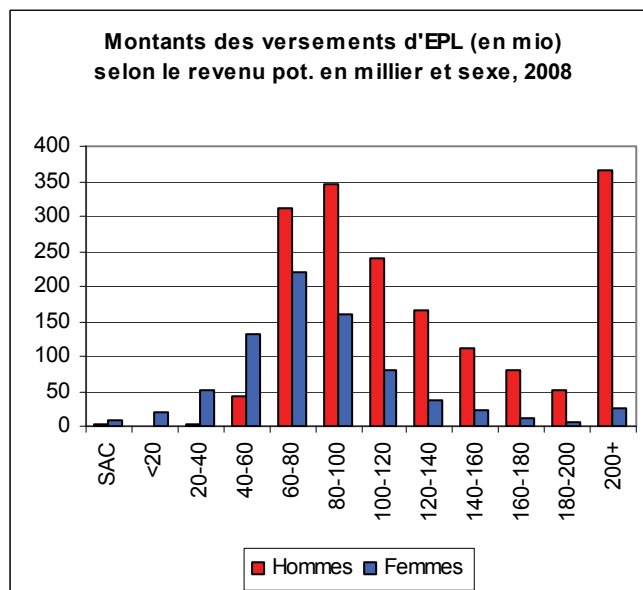
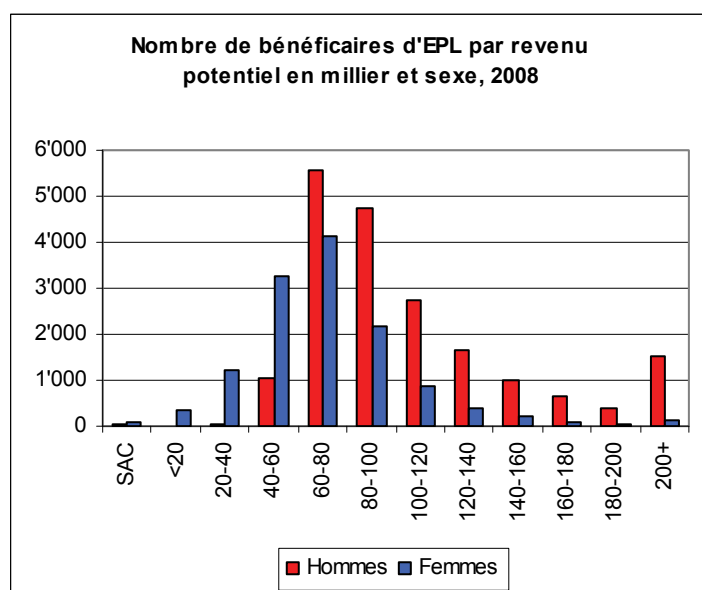
Pour avoir une idée approximative de la situation économique des personnes bénéficiant d'un versement, on a recherché sur les 10 années précédentes le revenu lucratif soumis à cotisation AVS le plus élevé de la personne. L'idée est que ce revenu donne une indication approximative du « potentiel économique » sur le marché du travail. La base de données des revenus AVS ne permet pas de distinguer les personnes ayant une activité à temps partiel ou à temps plein, de sorte qu'en particulier pour les femmes, l'interprétation réclame une certaine prudence.

Pour ce qui est des hommes, on constate qu'il est pratiquement exclu qu'un versement soit réalisé avec un « revenu potentiel » annuel inférieur à 60'000 francs. C'est dans la tranche des personnes avec des revenus allant de 60'000 à 100'000 francs que le recours à l'EPL est le plus fréquent : cela illustre vraisemblablement le fait qu'en Suisse, l'accès à la propriété n'est réellement ouvert qu'aux personnes bénéficiant d'une situation financière plutôt favorable.

Chez les femmes, la situation est un peu différente dans la mesure où les versements se présentent déjà dans les classes de revenu plus faibles. Cela est certainement lié à la fréquence du temps partiel parmi les couples décidant d'acquérir un logement.

Au niveau des montants, la répartition est plus ou moins celle des bénéficiaires, à relever cependant l'ampleur des versements aux hommes ayant un revenu potentiel de plus de 200'000 francs.

La catégorie SAC signifie « sans activité connue ».



T8a: Bénéficiaires de versements en 2008 selon le revenu potentiel, la nationalité et le sexe

	Suisse			Etranger			Total		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
SAC	8	85	93	36	16	52	44	101	145
<20'000	13	293	306	8	42	50	21	335	356
20'000-39'999	34	951	985	26	260	286	60	1'211	1'271
40'000-59'999	375	2'305	2'680	682	958	1'640	1'057	3'263	4'320
60'000-79'999	2'937	3'197	6'134	2'639	917	3'556	5'576	4'114	9'690
80'000-99'999	3'299	1'681	4'980	1'435	488	1'923	4'734	2'169	6'903
100'000-119'999	2'109	664	2'773	623	188	811	2'732	852	3'584
120'000-139'999	1'309	266	1'575	322	106	428	1'631	372	2'003
140'000-159'999	778	153	931	202	44	246	980	197	1'177
160'000-179'999	475	77	552	163	19	182	638	96	734
180'000-199'999	302	42	344	98	17	115	400	59	459
200'000+	1'146	93	1'239	356	32	388	1'502	125	1'627
Total	12'785	9'807	22'592	6'590	3'087	9'677	19'375	12'894	32'269

T8b: Montants en millions selon le revenu potentiel, la nationalité et le sexe

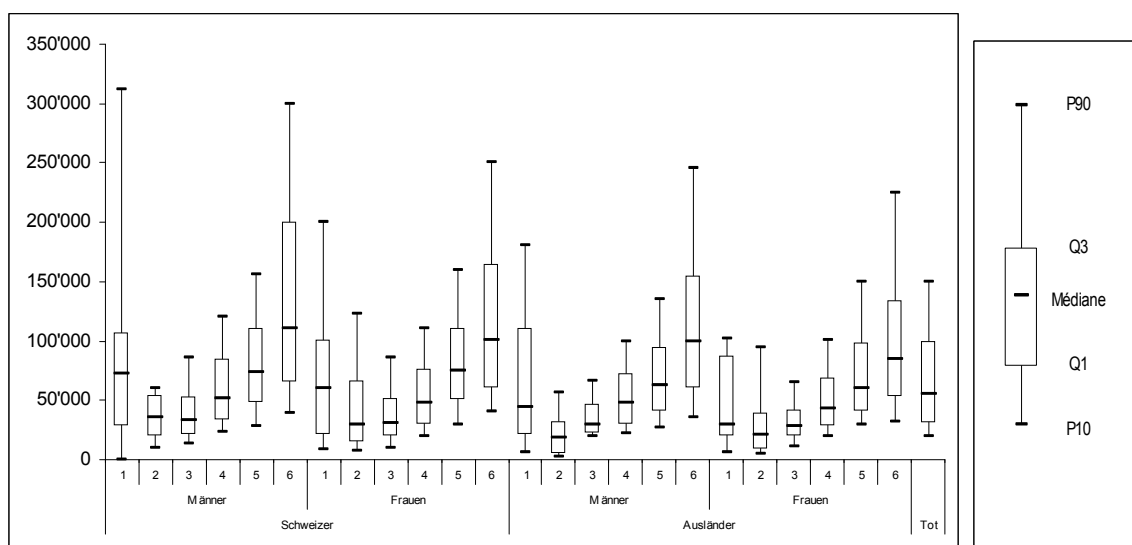
	Suisse			Etranger			Total		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
SAC	1	7	8	3	1	3	3	8	12
<20'000	1	18	19	0	2	2	1	20	21
20'000-39'999	1	44	45	1	8	9	2	52	54
40'000-59'999	16	96	112	26	35	61	42	131	172
60'000-79'999	173	172	345	140	48	188	313	220	533
80'000-99'999	248	127	376	96	32	128	345	159	504
100'000-119'999	192	63	255	48	16	63	240	79	319
120'000-139'999	138	29	166	28	9	38	166	38	204
140'000-159'999	92	19	111	20	4	23	111	23	135
160'000-179'999	62	10	72	19	2	21	81	13	93
180'000-199'999	40	5	45	11	2	13	51	7	58
200'000+	292	18	310	73	8	81	365	26	391
Total	1'256	609	1'865	464	167	631	1'720	776	2'496

9 Box-plot des versements 2008 selon le « revenu potentiel »

Lorsqu'on étudie les versements en fonction du revenu du bénéficiaire, on constate qu'en général les montants médians des versements ont tendance à croître de manière importante en proportion du revenu, quelle que soit la catégorie observée. Cela s'explique bien entendu par le fait que le capital disponible croît de manière directe avec le revenu. De l'autre côté, on constate aussi une augmentation de la dispersion avec le revenu, ce qui indique que les personnes avec des hauts revenus retirent aussi fréquemment des petits montants.

T9: Versements EPL 2008 selon le revenu potentiel (en francs)⁵

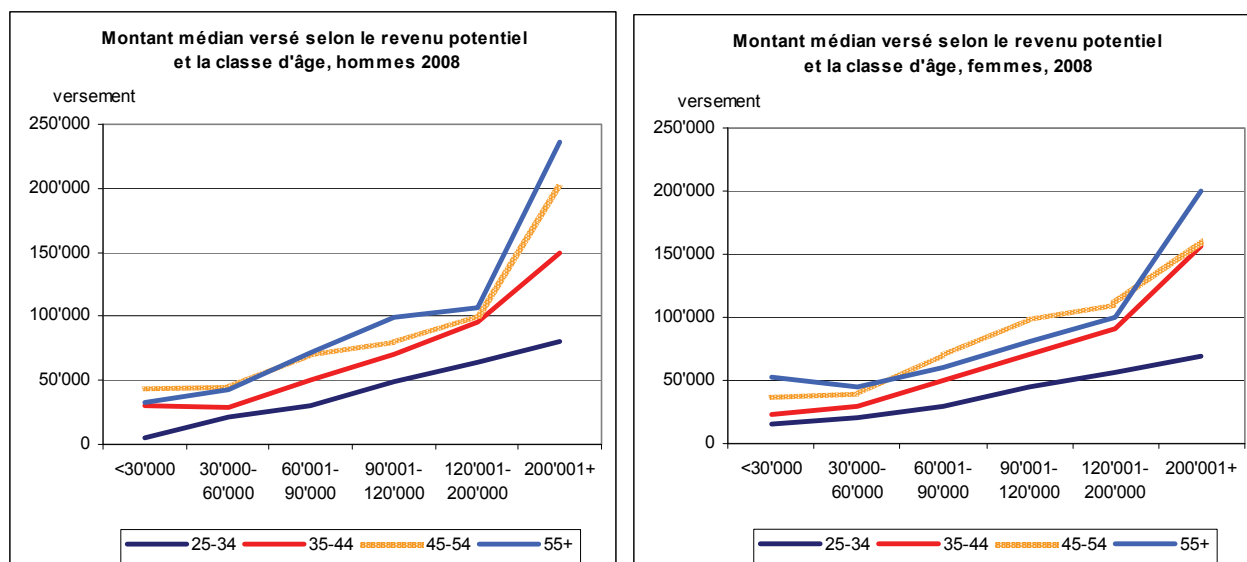
				p10	Q1	médiane	Q3	P90
Suisse	Hommes	SAC	1	590	27'672	72'663	107'357	311'348
		<30'000	2	9'800	19'042	35'250	54'500	60'000
		30'000-60'000	3	13'297	20'933	33'439	52'927	86'548
		60'001-90'000	4	23'000	33'600	52'000	85'000	120'000
		90'001-120'000	5	28'000	48'000	74'200	110'000	156'000
		120'001+	6	38'720	65'400	110'000	200'000	300'000
	Femmes	SAC	1	8'322	21'035	60'000	100'400	200'000
		<30'000	2	6'800	14'568	30'000	65'708	122'849
		30'000-60'000	3	9'515	20'000	30'189	51'000	85'642
		60'001-90'000	4	19'570	29'086	48'000	75'608	110'000
		90'001-120'000	5	30'000	50'000	75'000	110'000	160'000
		120'001+	6	40'000	60'000	100'099	165'000	250'000
Etranger	Hommes	SAC	1	5'874	20'300	44'200	110'000	180'000
		<30'000	2	2'647	5'019	17'845	32'499	55'923
		30'000-60'000	3	20'000	22'262	30'000	47'000	66'600
		60'001-90'000	4	22'000	30'000	47'824	73'000	100'000
		90'001-120'000	5	26'600	40'000	62'500	95'000	135'000
		120'001+	6	36'000	60'000	100'000	154'682	245'796
	Femmes	SAC	1	6'116	19'493	29'080	87'649	102'216
		<30'000	2	4'349	8'823	20'560	39'003	95'044
		30'000-60'000	3	10'782	20'152	28'201	42'037	65'000
		60'001-90'000	4	20'097	28'596	43'178	69'170	101'210
		90'001-120'000	5	29'363	40'146	60'000	98'044	150'000
		120'001+	6	31'840	53'000	84'200	133'500	225'300
Total				20'000	30'564	55'000	100'000	150'000



⁵ Pour des raisons de présentation, les classes de revenus ont été resserrées, ce qui ne change cependant rien aux conclusions.

10 Montant médian des versements EPL selon la classe d'âge et le « revenu potentiel » 2008

Les chapitres précédents ont montré de manière séparée l'influence de l'âge et du « revenu potentiel » sur les montants anticipés. En croisant ces variables, la chose apparaît de manière particulièrement claire dans les deux graphiques ci-dessous : pour les hommes et pour les femmes, le montant médian versé augmente fortement en fonction du « revenu potentiel »⁶. Par ailleurs, le passage d'une classe d'âge à l'autre se manifeste par une translation des courbes vers le haut, avec cependant une tendance à un léger plafonnement sur les dernières classes d'âge.



T10: Versements EPL médians, selon le sexe, le revenu potentiel et la classe d'âge, 2008

		25-34	35-44	45-54	55+	Total
Hommes	SAC	42'500	44'200	51'756	57'689	49'200
	<30'000	4'754	30'011	44'516	32'786	30'150
	30'000-60'000	21'614	28'612	44'740	42'392	30'720
	60'001-90'000	30'000	50'000	70'000	71'479	50'000
	90'001-120'000	48'529	70'000	80'000	99'683	70'000
	120'001-200'000	63'900	95'000	100'000	107'407	100'000
	200'001+	80'357	150'000	200'000	236'000	178'315
	Total	34'968	60'000	80'000	100'000	64'065
		25-34	35-44	45-54	55+	Total
Femmes	SAC	36'310	24'708	73'753	91'527	52'895
	<30'000	15'167	22'536	36'921	51'930	29'083
	30'000-60'000	20'000	29'773	40'100	45'150	30'000
	60'001-90'000	30'000	50'000	70'150	60'150	46'938
	90'001-120'000	45'000	71'000	99'000	80'150	70'000
	120'001-200'000	56'178	90'852	110'000	100'000	95'000
	200'001+	69'300	156'317	160'150	200'000	162'633
	Total	27'220	44'120	60'000	60'000	44'000
		25-34	35-44	45-54	55+	Total
Total	SAC	38'060	28'536	69'180	87'864	51'120
	<30'000	10'205	22'971	37'352	43'500	29'303
	30'000-60'000	20'000	29'410	41'274	45'000	30'000
	60'001-90'000	30'000	50'000	70'000	69'089	50'000
	90'001-120'000	47'481	70'078	83'409	92'637	70'000
	120'001-200'000	61'483	95'000	100'000	106'925	99'617
	200'001+	79'678	150'000	200'000	217'000	175'000
	Total	30'000	53'000	72'600	82'149	55'000

⁶ Les personnes définies comme sans activité lucrative ne sont pas intégrées dans le graphique.

11 Part des assurés de la prévoyance professionnelle avec versement EPL

La statistique des caisses de pension (CP) a relevé en 2005 l'effectif des personnes assurées dans les institutions de prévoyance (IP). Elle peut servir de référence (la discussion de la validité d'une comparaison des deux relevés figure au chapitre 13) pour évaluer la probabilité d'effectuer un versement EPL.

On constate ainsi que la probabilité annuelle d'effectuer un versement EPL est inférieure à 1% des assurés. Elle reste donc relativement modeste. On constate en outre que la fréquence est la plus élevée chez les hommes, et, indépendamment du sexe, dans la classe d'âge située entre 35 et 44 ans, ce qui est consistant avec les informations figurant dans le rapport.

T11: Proportion des assurés de la prévoyance professionnelle recourant à l'EPL

	Nombre d'assurés dans les IP source : Statistique CP 2005			Versements EPL des IP en 2008			Probabilité de versement EPL		
	homme	femme	total	homme	femme	total	homme	femme	total
25-34	439'804	341'265	781'069	1'971	1'360	3'331	0.4%	0.4%	0.4%
35-44	585'848	364'577	950'425	7'628	3'638	11'266	1.3%	1.0%	1.2%
45-54	473'540	310'826	784'366	5'304	2'329	7'633	1.1%	0.7%	1.0%
55-63/64	308'540	167'156	475'696	1'551	512	2'063	0.5%	0.3%	0.4%
Total	1'807'732	1'183'824	2'991'556	16'454	7'839	24'293	0.9%	0.7%	0.8%

Enfin, la statistique des caisses de pension montre qu'en 2008, l'avoir de vieillesse des actifs dans les caisses de pension se montait à 300'000 millions de francs. Ce montant est à mettre en relation avec les 2'095.1 millions de francs (compte tenu des remboursements : 1'889.2 millions) de francs retirés cette-année pour l'EPL. 0.7% environ de l'avoir-vieillesse disponible a donc été placé cette année-là directement par les assurés dans leur logement.

12 Conclusions

Cette analyse présente le profil des personnes bénéficiant d'un versement anticipé dans le cadre de l'encouragement au logement de la prévoyance professionnelle. On constate en général que les versements concernent des personnes ayant une situation économique potentielle plutôt favorable, et qu'ils ne sont de loin pas tous d'un montant « très important ». L'âge auquel le versement est le plus fréquent se situe entre 40-44 ans, ce qui devrait correspondre à l'âge d'accession à la propriété en Suisse. Les montants médians retirés croissent avec l'âge, et sont beaucoup plus importants pour les hommes de nationalité suisse que, successivement, pour les hommes étrangers, les femmes suisses et étrangères. Dans les grandes lignes, les conclusions de l'évaluation réalisée début des années 2000 se trouvent donc confirmées quelque 10 ans plus tard.

Cette présentation statistique ne peut bien entendu pas prétendre à être une analyse des risques de l'EPL. Parmi les raisons les plus importantes :

- Absence de données longitudinales : on ne connaît pas le total des montants EPL qu'une personne aurait pu retirer au cours de toute sa carrière d'assuré à la prévoyance professionnelle (y compris les remboursements)⁷.
- Absence d'informations statistiques sur la mise en gage qui permettrait d'avoir une appréciation complète de l'EPL de la prévoyance professionnelle.
- Pas de mise en relation possible avec l'avoir individuel de vieillesse. Le calcul d'un tel ratio permettrait de connaître la part du capital de prévoyance mobilisée dans le logement. Les informations individuelles à ce niveau sur la prévoyance professionnelle n'existent malheureusement pas.
- Pas de connaissance des circonstances du remboursement de l'EPL et de ses conséquences financières sur l'assuré.
- La liaison avec les prestations complémentaires n'a pas été réalisée dans la mesure où cela n'a un sens que (longtemps) après la retraite. Une telle approche pose cependant aussi des problèmes conceptuels importants vu la difficulté qu'il y aurait à établir scientifiquement un lien de causalité entre l'événement EPL/PC.

Une évaluation du risque devrait par ailleurs aussi tenir compte de la sécurité économique réelle que peut offrir un logement par rapport à des formes de placement uniquement financières.

⁷ Pour rappel, un retrait anticipé dans le cadre de la prévoyance professionnelle ne peut être réalisé que tous les 5 ans (OEPL, art 5, al. 3).

13 Aspects méthodologiques

Qualité des données fournies

Pour pouvoir analyser les inscriptions, il a fallu trouver identifier de manière univoque l'identité des bénéficiaires. La livraison des données de l'AFC contenait 75'898 records avec le nom et tout ou partie d'un numéro AVS (ancien ou nouveau). Plus exactement :

Records avec un numéro AVS à 11 chiffres : 62'951 annonces (83%).

Ce NAVS a permis de retrouver les personnes dans 95,1% des cas (59'897). Pour le reste, le numéro était inconsistant et n'a pas été retrouvé dans le registre des assurés.

Records avec un nouveau numéro de sécurité sociale à 13 chiffres : 979 annonces (1%).

Ce NNSS a permis de retrouver les personnes dans 97.7% des cas (956). Pour le reste, le numéro était inconsistant et n'a pas été retrouvé dans le registre des assurés.

Records avec numéro AVS à 8 chiffres (numéros incomplets) : 11'880 annonces (16%).

Un NAVS à 8 chiffres ne permet pas d'identification univoque automatique. L'ensemble des options ont été vérifiées sur la base d'un contrôle visuel impliquant le nom. Il a été possible de faire une identification probable dans 94,4% des cas (11'295).

Au total, l'identification a été possible dans 95,1% des cas, ce qui représente 95,6% du volume des retraits EPL. La procédure de liaison peut être ainsi considérée comme bonne.

Comparaison données EPL AFC et statistique des caisses de pension

La statistique des caisses de pension fait un relevé annuel auprès des institutions de prévoyance avec des assurés actifs. La somme retirée, remboursée et le nombre des retraits sont relevés. La mise en relation des deux relevés montre une sous estimation légère mais constante des montants. Cela peut éventuellement s'expliquer par des problèmes de comptabilisation. Pour ce qui est du nombre des retraits, la différence est plus conséquente et tend à croître. Elle pourrait être liée au fait que les institutions comptent les personnes, mais non les annonces de retraits.

T13: Comparaison PC et actes administratifs de retrait

Retraits en millions de Fr.	EPL (AFC) selon date retrait		Stat CP (OFS, sans ILP)	Différence en % (EPL sans ILP)
	Total	dont ILP		
Année				
2004	2'945'876'222	380'713'612	2'607'000'000	-1.6%
2005	2'682'672'609	384'769'065	2'332'000'000	-1.5%
2006	2'546'863'685	409'517'769	2'189'000'000	-2.4%
2007	2'515'143'225	449'211'907	2'133'000'000	-3.1%
2008	2'602'446'604	467'067'032	2'198'000'000	-2.8%

Nombre de retraits	EPL (AFC) selon date retrait		Stat CP (OFS, sans ILP)	
	Total	dont ILP		
Année				
2004	40'580	8'272	33'495	-3.5%
2005	38'061	8'189	30'974	-3.6%
2006	37'086	8'393	30'076	-4.6%
2007	35'643	8'639	28'861	-6.4%
2008	34'884	8'697	28'581	-8.4%